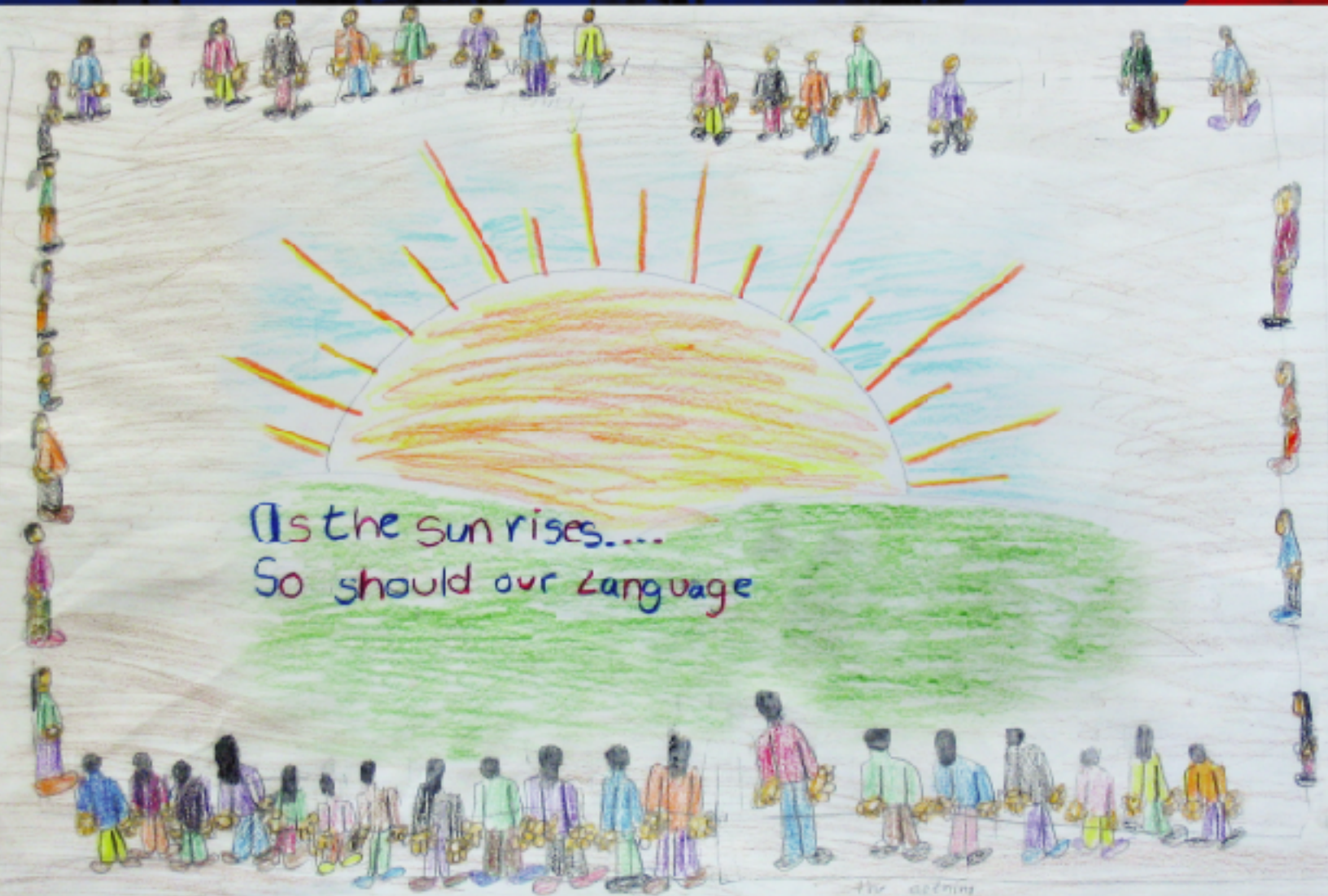


LE DÉBUT D'UN TEMPS NOUVEAU



Tout comme le soleil se lève....
notre langue doit s'épanouir

PREMIER RAPPORT EN VUE D'UNE
STRATÉGIE DE REVITALISATION DES
LANGUES ET DES CULTURES DES PREMIÈRES
NATIONS, DES INUITS ET DES MÉTIS

SOMMAIRE EXÉCUTIF

LE DÉBUT D'UN TEMPS NOUVEAU

PREMIER RAPPORT EN VUE D'UNE
STRATÉGIE DE REVITALISATION DES
LANGUES ET DES CULTURES DES PREMIÈRES
NATIONS, DES INUITS ET DES MÉTIS

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Rapport présenté à la ministre du Patrimoine canadien par le
Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones
Juin 2005

On peut demander des
exemplaires du présent

rapport par voie électronique à : www.aboriginallanguagetestaskforce.ca

ou par courriel à :

Direction des langues autochtones
Direction générale des affaires autochtones
Ministère du Patrimoine canadien
12, rue York, 3^e étage Est, local 12-3-A
Ottawa (Ontario) K1A 0M5

Couverture :

Heather Nottaway

Sonny Thomas

Photographies :

Cattroll Photo Associates, www.cattroll.com

Le Groupe de travail tient à remercier les Aînés, les membres des collectivités et les membres du Cercle d'experts qui ont participé aux consultations ainsi que les personnes et les organismes qui ont présenté des mémoires. Les conclusions et les recommandations intégrées au présent premier rapport reflètent leur contribution.

ISBN 0-662-69123-7

N° de catalogue CH4-96/2005-1

N'hésitez pas à nous faire

parvenir vos commentaires :

Site Web : www.aboriginallanguagetestaskforce.ca

Numéro sans frais : 1 866 353-3178

Courriel : info@aboriginallanguagetestaskforce.ca

Le début d'un temps nouveau – Premier rapport en vue d'une stratégie de revitalisation des langues et des cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis

Résumé

Nos principes directeurs

Les membres du Groupe de travail se sont fondés sur les valeurs et les principes que leur ont montrés les Aînés. Leur travail est inspiré de la vision selon laquelle les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis sont un don du Créateur et qu'elles incarnent des valeurs et des convictions spirituelles uniques et irremplaçables permettant à ceux qui les parlent d'entretenir des liens avec leurs ancêtres et de participer à des cérémonies sacrées. Selon cette vision, les membres de la génération actuelle doivent recommencer à parler ces langues sacrées et vivantes et à les transmettre à leurs descendants, de façon que la septième génération et les générations suivantes les maîtrisent. Selon cette vision, le renouvellement de la langue est l'expression de l'autonomie nationale des Premières nations, des Inuits et des Métis au sein d'un pays qui, dans une approche holistique, a reconnu dans ses lois que leurs langues étaient les premières langues du Canada. Selon cette vision, le Canada doit fournir un soutien administratif constant aux langues des Premières nations, des Inuits et des Métis, et les Canadiens de toutes origines doivent reconnaître, partager et soutenir ces principes et ces valeurs.

Partie I — Introduction au rapport du Groupe de travail

Les membres du Groupe de travail reconnaissent que le présent rapport n'est qu'un début et qu'il jette les bases d'un travail communautaire de longue haleine, qui n'est pas encore commencé. La langue et la culture sont les fondements nationaux des Premières nations, des Inuits et des Métis, et les membres du Groupe de travail n'ont nullement l'intention de porter atteinte aux droits des Autochtones ou aux droits conférés par traité en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Nous n'utilisons pas l'expression « Autochtone », qui occulte les distinctions entre les Premières nations, les Inuits et les Métis et ne tient pas compte des différentes relations de gouvernement à gouvernement que ces peuples ont entretenues et entretiennent toujours entre eux et avec le Canada.

Partie II — Le Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones

Composition

La ministre du Patrimoine canadien a annoncé, en décembre 2002, que le Canada avait l'intention de créer un centre destiné à la préservation, à la revitalisation et à la promotion des langues et des cultures autochtones qui serait assorti d'un budget de 160 millions de dollars sur dix ans. Pour conseiller la Ministre, on a créé, en décembre 2003, un groupe de travail dont les dix membres – Bruce Flamont, Ron Ignace, Mary Jane Jim, Amos Key Jr., Helen Klengenberg, Alexina Kublu, Rosemarie McPherson, Ruth Norton, Frank Parnell et Linda Pelly-Landrie – ont été nommés à l'unanimité par les partenaires, soit l'Assemblée des Premières nations, l'organisme Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis, en collaboration étroite avec le gouvernement du Canada. Pour soutenir le Groupe de travail, on a aussi créé un Cercle d'experts formé de leaders, d'enseignants et de travailleurs communautaires, venus de toutes les régions du pays, qui possédaient une expérience et des connaissances en matière linguistique et culturelle.

Mandat et attributions

Au moment de leur nomination, les membres du Groupe de travail ont reçu le mandat d'élaborer une stratégie nationale visant à préserver, revitaliser et mettre en valeur les langues et les cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis. On a précisé par la suite leurs attributions en leur demandant de fournir des conseils sur la structure et les fonctions du centre linguistique et culturel proposé et de présenter un rapport à la Ministre.

Comment nos Aînés ont orienté les tâches du Groupe de travail

Les membres du Groupe de travail viennent des collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis de partout au Canada, mais ils sont tous du même avis :

la langue et la culture sont conservées et transmises à l'échelle de la famille et de la collectivité, sanctifiées par les cérémonies et les pratiques spirituelles et symbolisées par la présence inspirante des Aînés. Le 14 mai 2004, avant le début des consultations, les membres du Groupe de travail ont rencontré les Aînés, afin de leur demander aide et bénédiction. À partir de ce moment, toutes leurs activités ont été imprégnées de respect à l'égard du caractère sérieux et sacré de la tâche à accomplir.

Démarche et activités

Des facteurs administratifs et des motifs politiques indépendants de la volonté du Groupe de travail, y compris un délai serré, expliquent qu'il n'a pas été possible de respecter tous les éléments du mandat. Les membres du Groupe de travail ont néanmoins réussi à obtenir le soutien des Aînés, à réaliser un examen documentaire et à mener des recherches, à organiser 16 groupes de discussion communautaires à l'échelle du Canada, à consulter les organismes nationaux des Premières nations, des Inuits et des Métis, à préparer des protocoles et des lignes directrices pour les recherches, à évaluer et à analyser les résultats des consultations et les autres données réunies et, enfin, à rédiger le présent premier rapport.

Partie III — Nos langues et nos cultures : pierre angulaire de nos philosophies

Nos langues : nos valeurs sociales et spirituelles

La philosophie et la culture d'un peuple sont enchâssées dans sa langue qui leur permet de s'exprimer. La langue et la culture sont la clé de l'identité collective et de l'esprit national des Premières nations, des Inuits et des Métis. Leurs langues se sont créées ici, et elles sont structurées différemment des langues nées ailleurs, parce qu'elles sont fondées sur les relations.

Nos langues : notre connexion avec la terre

L'une des plus importantes relations qu'expriment les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis est la relation avec la terre. « La terre » ne se limite pas au paysage physique, mais englobe les êtres vivants, les plantes ainsi que les relations historiques et spirituelles qui unissent un peuple à son territoire. Les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis montrent que les humains ne sont pas séparés de la terre. Ils ont la responsabilité de la protéger et de conserver toutes les connaissances sacrées et traditionnelles qui la concernent.

Le passé : cultures différentes, points de vue différents

Parmi les nombreuses différences entre les traditions culturelles des Premières nations, des Inuits et des Métis, et celles des autres Canadiens, la plus marquée est la tradition orale. La tradition orale est le privilège des Aînés et des autres personnes qui ont hérité la responsabilité sacrée de transmettre des histoires reflétant la relation qui lie les personnes avec les lieux et les événements qui les définissent. Les langues des Premières nations ont été les langues officielles des traités historiques et, aujourd'hui, on se fonde sur la tradition orale pour les interpréter.

Nos langues et nos cultures : notre nation

Les Premières nations, les Inuits et les Métis forment des nations, selon la définition première de cette expression, puisque ce sont des groupes de personnes liées par une langue, une culture et une origine ethnique communes et par le désir collectif de conserver leur caractère distinctif. Au moment de la Confédération, le Canada n'a pas tenu compte de cette définition, et ses politiques d'assimilation subséquentes ont contribué au déclin de la langue. Les pratiques, les traditions et les coutumes indissociables des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis sont le fondement des droits autochtones et des droits issus de traités enchâssés dans la Constitution.

Nos langues : notre responsabilité, le devoir du Canada

Même si le déclin de la langue est dû en partie à des tendances observées à l'échelle internationale, il est aussi lié, il ne faut pas se le cacher, aux mesures d'assimilation prises par le Canada dans le passé, notamment le système des pensionnats. Le Canada a manqué à son devoir de protection des langues et des cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis, et c'est pourquoi il doit maintenant fournir les ressources nécessaires à leur rétablissement. Cette responsabilité incombe à tous les ministères fédéraux. Cependant, les membres des Premières nations, les Inuits et les Métis doivent aussi jouer un rôle : ils sont en effet les premiers et les plus importants enseignants de leurs langues et de leurs cultures.

Partie IV — Les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis : situation actuelle

Nos langues : la diversité de nos peuples

Une stratégie nationale de revitalisation linguistique et culturelle doit tenir compte de la diversité des Premières nations, des Inuits et des Métis, ainsi que de la vitalité

actuelle de leurs langues. On ne sait pas exactement combien il existe de langues et de dialectes, mais on sait que 61 langues différentes sont parlées aujourd'hui. Les Premières nations en parlent 59. Les Inuits parlent différents dialectes de l'inuktitut, et les Métis parlent michif et certaines langues des Premières nations.

Situation des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis

Il existe quelques études qui évaluent la vitalité d'une langue, à l'échelle de la collectivité, en dénombant le nombre de locuteurs compétents et le taux de transmission de génération en génération; cependant, en raison de leur nature préliminaire et incomplète, les membres du Groupe de travail les ont interprétées avec circonspection. Quoi qu'il en soit, ces études montrent que les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis ne présentent pas toutes la même vitalité; certaines sont florissantes, mais d'autres sont en voie de disparition. Il arrive même qu'une langue parlée par un grand nombre soit florissante dans une région ou une collectivité, et menacée dans d'autres.

Utilisation de la langue à la maison

Les membres du Groupe de travail ont examiné avec attention les données d'autres sources préliminaires et incomplètes ainsi que celles du Recensement, de l'Enquête auprès des peuples autochtones et de l'évaluation linguistique des Premières nations réalisée en Colombie-Britannique. De ces sources, on a extrait de l'information sur les personnes qui parlent leur langue maternelle, l'âge des personnes qui connaissent une langue autochtone et la langue utilisée à la maison. En tant que langues maternelles, le cri, l'ojibway et l'inuktitut sont viables, selon ces données, mais elles perdent du terrain. En Colombie-Britannique, on observe un déclin marqué de la transmission des langues des Premières nations de génération en génération.

Les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis en milieu urbain

Une analyse des données du Recensement révèle que l'utilisation de leur langue est beaucoup moins forte chez les membres des Premières nations qui résident à l'extérieur d'une réserve, et que le michif est sérieusement menacé. On doit conclure que, puisque les membres des Premières nations, les Inuits et les Métis qui vivent dans une ville n'ont pas tendance à utiliser leur langue à la maison, la transmission de génération à génération est extrêmement difficile.

Résumé de la situation des langues

Les études et les enquêtes permettent de dresser un tableau multidimensionnel des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis. Dans certains cas, la langue n'est parlée que par une poignée d'Aînés, dans d'autres, par des dizaines de milliers de personnes. Les grands groupes linguistiques comme le cri, l'ojibway et l'inuktitut sont viables, puisqu'ils comptent au moins 25 000 locuteurs, jeunes ou vieux. Toutefois, toutes les langues, y compris celles que l'on juge viables, perdent du terrain et sont en déclin.

Partie V — Appels à l'action

Appel lancé par l'Assemblée des Premières nations

Les Premières nations font pression depuis 1972 afin d'obtenir que le gouvernement fédéral soutienne leurs langues. En 1998, l'Assemblée des Premières nations a déclaré l'état d'urgence en ce qui concerne les langues et a demandé au Canada de reconnaître les langues des Premières nations et de les soutenir financièrement. En 2000, l'Assemblée des Premières nations a proposé une « politique sur les langues des Premières nations du Canada », selon laquelle le Canada reconnaîtrait que les langues des Premières nations sont les premières langues du pays et il aiderait les Premières nations à protéger, à utiliser et à mettre en valeur leurs langues, ainsi qu'à mettre sur pied des programmes et des services linguistiques relevant de leur compétence.

La Commission royale sur les peuples autochtones

La Commission royale sur les peuples autochtones considère que la revitalisation des langues est la clé du renouvellement des relations que le Canada entretient avec les Premières nations, les Inuits et les Métis. Elle a fait remarquer que le pouvoir de définir les priorités, d'élaborer des politiques ou d'adopter des lois en matière linguistique est, selon la Constitution, un des pouvoirs fondamentaux d'un gouvernement autochtone autonome. Bien qu'on doive cesser d'axer les mesures de conservation ou de revitalisation de la langue sur les établissements officiels et viser les collectivités, les familles et les réseaux sociaux, la Commission a exhorté le Canada à collaborer avec les Premières nations, les Inuits et les Métis afin de créer une fondation linguistique autochtone nationale pour soutenir toutes ces mesures.

Appels à l'action récents des organismes politiques nationaux

Les membres du Groupe de travail ont consulté directement les organismes nationaux des Premières

nations, des Inuits et des Métis. L'Assemblée des Premières nations préférerait que la fondation linguistique vise les langues des Premières nations exclusivement. Le Ralliement national des Métis préférerait que le financement des programmes linguistiques passe par le bureau de l'Interlocuteur fédéral, qui le distribuerait à ses membres provinciaux. L'Inuit Tapiriit Kanatami n'a pas de préférence, mais se réserve le droit de participer à l'échelle nationale et de consacrer sa part du financement aux programmes répondant explicitement aux besoins prioritaires des Inuits.

Partie VI — Ce qu'on nous a dit pendant les consultations

Ce que nos Aînés ont dit

Situation actuelle

Bon nombre des aînés qui se sont exprimés pendant les consultations attribuent la perte de leurs langues et de leurs cultures à leur passage dans les pensionnats. Ils disent que les Premières nations, les Inuits et les Métis sont arrivés à un carrefour, par rapport à leurs langues et à leurs cultures ; ils doivent faire des choix, prendre des mesures et faire participer les Aînés. Ils ont mis l'accent sur les centres urbains et sur les jeunes en demandant du financement et des mécanismes de soutien afin d'aider les jeunes à apprendre leurs langues et leurs cultures traditionnelles et à en être fiers.

Éthique et valeurs

Les Aînés ont souligné que la langue, la culture, les valeurs spirituelles et le sentiment d'identité des Premières nations, des Inuits et des Métis étaient des concepts inséparables. Même si des enregistrements ou des documents écrits constituent des ressources supplémentaires utiles, il faut que la langue reste vivante : pour cela, elle doit être utilisée tous les jours. L'enseignement des langues doit prendre en compte l'importance des valeurs que ces langues véhiculent.

Pratiques personnelles

Les Aînés ont demandé aux membres des Premières nations, aux Inuits et aux Métis de respecter les principes suivants :

- Ne pas oublier nos langues.
- Parler et écrire nos langues.
- Enseigner et apprendre nos langues.
- Respecter les autres dialectes et ne pas tourner en ridicule la façon dont d'autres parlent.
- Mettre l'accent sur les jeunes.
- Agir d'abord à la maison pour soutenir la volonté de faire revivre nos langues.
- Travailler ensemble pour préparer le terrain pour nos peuples.
- Unir nos voix.

Établissements d'enseignement et gouvernements

Les Aînés ont lancé un appel pressant aux établissements d'enseignement en leur demandant de s'attacher aux éléments suivants :

- programmes de formation, y compris des écoles bilingues et d'immersion, des camps culturels et des programmes d'enseignement de la langue en milieu urbain;
- contrôle des cours de langue par les Premières nations, les Inuits et les Métis, de façon que l'apprentissage de la langue soit obligatoire, que l'on augmente le temps d'enseignement de la langue et que l'on offre des cours et des programmes, y compris au niveau supérieur, sur les langues et les cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis;
- élaboration de ressources pédagogiques, y compris des programmes, des livres, du matériel promotionnel ou du matériel d'appoint et des technologies, la réalisation de recherches afin de répondre aux besoins de professions comme la médecine, le droit ou le génie;
- activités visant à encourager les jeunes à assumer la responsabilité de la préservation de la langue;
- élaboration d'autres ressources de formation, par exemple des programmes de mentorat en langue, des programmes de formation de professeurs de langues et la reconnaissance officielle de la capacité des Aînés d'enseigner la langue, y compris la reconnaissance de leur capacité professionnelle.

On a aussi pressé les gouvernements de :

- reconnaître la valeur des langues et des cultures traditionnelles en les enchâssant dans la Constitution;
- mettre en place une infrastructure visant à préserver et à soutenir les langues (p. ex., un plan stratégique, des normes s'appliquant aux programmes linguistiques et culturels, des directives sur le financement direct des collectivités, des lignes directrices sur la sensibilisation culturelle à l'intention des chercheurs et des agents de programme, la protection des connaissances traditionnelles, des centres linguistiques et culturels communautaires régis par des conseils d'Aînés et des membres de la collectivité, des lois sur les langues des Premières nations selon lesquelles les chefs ainsi que les membres et les employés des conseils doivent connaître leurs langues traditionnelles et la normalisation des langues écrites);
- favoriser la mise en valeur des ressources, y compris des modes de vie qui favorisent la rétention de la langue, en soutenant financièrement :
 - l'élaboration et la distribution de ressources pour l'enseignement, de technologies et de documents de recherche;
 - des recherches sur les langues, les cultures et les connaissances traditionnelles;
 - les Premières nations, les Inuits et les Métis qui

choisissent d'adopter un mode de vie traditionnel ainsi que tous les projets visant à enseigner aux jeunes les compétences nécessaires pour vivre de manière traditionnelle ou de la terre.

Ce que le peuple a dit

Le rôle des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis

En 2004, 16 consultations ont été organisées dans diverses collectivités du Canada, dans le cadre desquelles de nombreuses personnes ont affirmé que la capacité de parler sa propre langue aidait une personne à comprendre qui elle est par rapport à elle-même, à sa famille, à sa collectivité et à la Création. On y a fait état des liens entre la langue et la spiritualité d'une personne et du fait qu'accorder de l'importance à la langue, à la spiritualité et aux cérémonies permettait à une personne d'avoir une meilleure estime de soi, au peuple de se familiariser avec sa culture et à la collectivité d'entamer un processus de guérison. On a déploré la disparition de la langue et de la culture, surtout au regard des jeunes à la dérive entre leur culture et la culture dominante de la société canadienne, et souligné que la revitalisation de la langue et de la culture était une façon de panser ses blessures et de reprendre contact avec la terre. La perte de la langue a été attribuée aux politiques d'assimilation adoptées par le Canada, principalement le système des pensionnats, ainsi qu'au laisser-aller des personnes, des institutions et du gouvernement.

Statut des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis

De nombreux participants ont proposé des mesures de revitalisation de la langue, y compris en demandant qu'une loi fédérale accorde aux langues des Premières nations, des Inuits et des Métis la même reconnaissance et le même droit au respect qu'aux langues française et anglaise. Ils ont aussi préconisé qu'on leur accorde le même soutien financier qu'aux langues officielles et qu'on adopte d'autres lois visant à protéger les connaissances traditionnelles de façon à ce que les Premières nations, les Inuits et les Métis puissent prendre en main les mesures de revitalisation de leurs langues et de leurs cultures et en recueillir les fruits.

Nécessité d'une stratégie de revitalisation dirigée par la collectivité

Les participants se sont entendus pour dire qu'il fallait adopter une stratégie de revitalisation qui serait dirigée par la collectivité, que les collectivités devaient s'engager à définir des priorités et à élaborer et mettre en œuvre des plans visant tous les groupes d'âge. Il faut prendre des mesures immédiates afin de mettre un terme à la disparition de la langue. La stratégie devra s'étendre sur

un siècle afin de réparer les torts causés par de nombreuses décennies de négligence; elle devra cependant s'attacher en particulier aux langues les plus menacées.

Rôles et priorités d'une organisation linguistique nationale

Les participants ont proposé qu'une organisation linguistique nationale joue les rôles clés suivants :

- coordonner les activités de recherche et la planification d'une stratégie linguistique à long terme;
- augmenter la sensibilisation en ce qui concerne l'importance des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis;
- conclure des partenariats avec l'industrie, les gouvernements et les peuples autochtones des autres régions du monde;
- distribuer les fonds aux collectivités.

Les participants se sont entendus pour dire que l'organisation devait être simple et que son infrastructure la plus légère possible. Ils désirent aussi que la prise de décisions se fasse à l'échelle régionale, que les collectivités qui ne comptent plus que de rares locuteurs compétents reçoivent un financement immédiat et que l'ensemble des collectivités reçoivent un financement pour mener des recherches à l'échelle de la collectivité et planifier des programmes linguistiques à long terme. De l'avis de tous, l'enseignement de la langue et de la culture doit être l'objectif principal du programme; de nombreux participants ont en outre recommandé que l'organisation coordonne un ou plusieurs centres d'échange de façon à favoriser l'échange de ressources et de résultats des recherches sur les pratiques exemplaires.

Partie VII — Protéger et promouvoir nos langues

Protéger et promouvoir les langues à l'échelle nationale

Les langues autochtones sont en voie de disparition partout dans le monde, y compris au Canada. Peu importe le nombre de leurs locuteurs, toutes les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis sont dans la même situation. De nombreux facteurs justifient que l'on prenne tous les moyens nécessaires pour assurer leur survie.

Premièrement, ce sont les premières langues qui ont été parlées au Canada, des milliers d'années avant le français et l'anglais. Elles sont l'assise de l'esprit national des Premières nations, des Inuits et des Métis, sont reconnues par des traités et enchâssées dans l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Il existe un lien très étroit entre les personnes qui parlent ces langues et le territoire canadien; le Groupe de travail recommande le rétablissement du lien physique qui

unit les Premières nations, les Inuits et les Métis à leur territoire. Il recommande aussi que l'on renforce ce lien dans le cadre d'ententes de gouvernement à gouvernement de cogestion ou de modes de gestion semblables (Recommandation 1).

De plus, les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis contiennent une mine de connaissances traditionnelles pouvant être utiles au Canada et au reste du monde. En tant que signataire de la *Convention sur la diversité biologique* des Nations Unies, le Canada a le devoir de préserver les connaissances traditionnelles. Les nouvelles lois canadiennes ou internationales sur les connaissances traditionnelles soutiennent la recommandation du Groupe de travail, selon laquelle le Canada doit collaborer avec les Premières nations, les Inuits et les Métis à l'élaboration de mesures plus efficaces visant à protéger les connaissances traditionnelles et à en partager les fruits (Recommandation 2).

Le Canada est toujours en train de se construire; c'est une autre raison pour laquelle il faut s'efforcer de sauvegarder ces langues. Le Canada a reconnu qu'en ce qui concerne les Premières nations, les Inuits et les Métis, sa Constitution n'était pas encore claire. Il a aussi formellement reconnu avoir, dans le passé, tenté de supprimer leurs langues et leurs cultures. Dans ce contexte, le financement national visant le français ou l'anglais, d'une part, les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis, d'autre part, offre un contraste encore plus frappant.

Planification du statut des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis

L'expérience internationale démontre que les programmes réussis de revitalisation de la langue exigent un partenariat entre le gouvernement et les collectivités dont la langue est en péril. Ils exigent aussi l'adoption de mesures gouvernementales – par exemple, accorder à une langue minoritaire le statut de langue officielle – afin de contrer la perception selon laquelle les langues moins parlées sont des langues inférieures.

Les langues autochtones, des langues officielles
On est en train d'étudier des lois qui accorderaient le statut de langue officielle à plusieurs langues autochtones parlées dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Le Groupe de travail a fait observer que, sans un financement suffisant des programmes et des services pertinents, le statut de langue officielle protège bien mal les langues en péril. Il a aussi souligné l'écart entre le financement du français, dans ces territoires, et celui qui vise les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis.

Aménagement linguistique à l'échelle internationale
L'expérience de l'Irlande et de la Nouvelle-Zélande montre bien que, sans le soutien populaire, le statut de langue officielle ne favorise pas vraiment la revitalisation de la langue. Il faut pouvoir compter sur le soutien et l'engagement de la communauté linguistique elle-même, sur une infrastructure appropriée et sur un financement adéquat. Le Groupe de travail recommande qu'une loi fédérale reconnaisse les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis afin d'en promouvoir l'utilisation et de les protéger (Recommandation 3) et que le gouvernement fédéral verse un financement au moins égal à celui versé pour le français et l'anglais (Recommandations 4 et 5).

Le statut de la langue et la personne

L'expérience internationale confirme que le statut d'une langue influe sur la volonté d'une personne de l'utiliser et de la soutenir. Les politiques passées visant à priver de leur langue et de leur identité les milliers d'enfants qui ont été placés dans des pensionnats ont en effet provoqué chez beaucoup d'entre eux une rupture avec leur peuple et les ont amenés à considérer leurs langues comme inférieures.

L'examen de la critique formulée récemment par l'Assemblée des Premières nations à l'endroit de l'organisme Résolution des questions des pensionnats indiens met en relief les souffrances psychologiques subies par les victimes de ces pensionnats, qui les ont empêchées de transmettre leurs langues et leurs cultures. Le processus actuel de règlement hors cour proposé par le gouvernement fédéral ne permet aucunement de réparer les torts subis, même s'il résulte de mesures équivalant à un non-respect des obligations fiduciaires du gouvernement fédéral. Le Groupe de travail soutient la recommandation de l'Assemblée des Premières nations et va plus loin en demandant que l'on accorde une indemnisation à toute personne qui a fréquenté ces pensionnats : ce serait ouvrir la voie à la reconnaissance, pour toutes ces personnes, de la valeur des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis (Recommandation 6).

Aménagement linguistique dans les collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis

Les participants aux consultations ont demandé du financement visant leurs priorités communautaires; et les données internationales montrent que la participation de la base est la clé de la revitalisation des langues. Pour ces raisons, le Groupe de travail recommande l'adoption d'une stratégie linguistique nationale à long terme, planifiée par les collectivités, visant la langue et soutenue

par les organismes régionaux et nationaux des Premières nations, des Inuits et des Métis (Recommandation 7).

Puisqu'il faudra des données exactes et à jour pour étayer une stratégie nationale à long terme, le Groupe de travail recommande que l'organisation linguistique nationale coordonne une enquête sur la situation linguistique menée par les collectivités, et que le gouvernement du Canada finance cette enquête au-delà du niveau actuel de ses engagements financiers visant la langue et la culture (Recommandation 8).

L'expérience internationale montrant qu'il est possible de revitaliser des langues en péril ou disparues, le Groupe de travail recommande que le Canada fournisse un financement supplémentaire afin de soutenir les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis les plus menacées de disparition (Recommandation 9) de manière à permettre la mise en œuvre immédiate de projets supplémentaires de revitalisation linguistique, par exemple la documentation et l'archivage.

Enseignement de la langue

Nécessité d'un enseignement adapté à la culture

À l'occasion de la Table ronde sur l'apprentissage continu, le Canada s'est rallié à l'opinion du Groupe de travail, selon laquelle l'enseignement de la langue peut jouer un rôle central dans la revitalisation de la langue.

1. Programmes d'immersion linguistique
On est en train d'explorer les avantages du bilinguisme sur les plans de l'apprentissage et de la vie sociale, y compris les retombées positives observées à la suite des programmes d'immersion linguistique des Premières nations et des Inuits. On met aussi en relief l'inégalité du financement des programmes fédéraux d'immersion en langue française et des programmes des Premières nations, des Inuits et des Métis. Le Groupe de travail recommande que le Canada fournisse un financement équivalent au programme d'immersion linguistique des Premières nations, des Inuits et des Métis (Recommandation 10) et qu'il finance des programmes d'immersion linguistique de cinq semaines à l'intention des jeunes des Premières nations, des Inuits et des Métis, tout comme il finance les programmes d'immersion anglaise ou française offerts aux jeunes (Recommandation 11).
2. Programmes de langue seconde
L'expérience de l'Europe montre que la maîtrise d'une langue seconde exige un niveau élevé de ressources de programme et de formation des professeurs et suppose qu'il soit possible d'utiliser

cette langue à l'extérieur de la salle de classe. De nombreuses écoles des Premières nations, financées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, offrent des programmes de langue seconde visant une langue des Premières nations, mais elles n'ont pas les ressources financières ou les autres ressources (des mécanismes de soutien régionaux, par exemple) grâce auxquelles les étudiants pourraient, au bout du compte, parler couramment cette langue. Selon une étude menée par une Première nation, il y aurait lieu de créer un fonds de dotation fédéral afin de réaliser cet objectif. Le Groupe de travail est d'accord et recommande que le MAINC augmente le montant du financement versé aux écoles des Premières nations pour qu'il atteigne le même niveau de financement que celui accordé par les provinces à leurs écoles (Recommandation 12).

Le rôle de la collectivité dans l'enseignement de la langue

Les personnes qui enseignent une langue affirment que, pour revitaliser une langue en voie de disparition, il faut pouvoir compter sur l'engagement de l'ensemble de la collectivité, particulièrement des parents et des Aînés, de façon à ce que les enfants qui commencent l'école connaissent déjà un peu leur langue et qu'ils aient l'occasion de l'utiliser à l'extérieur de la salle de classe.

Enseignement de la langue dans les établissements correctionnels

Les membres des Premières nations, les Inuits et les Métis qui se trouvent dans un établissement correctionnel fédéral manifestent un intérêt renouvelé pour l'apprentissage de leur propre culture. Cet intérêt a justifié la création de trois programmes adaptés à la culture. Dans les établissements à sécurité maximale, le programme des « unités de cheminement » permet aux Aînés d'offrir un encadrement. Dans les établissements à sécurité minimale, on permet aux détenus de réintégrer graduellement la société en participant à la vie de leur collectivité. Dans les pavillons de ressourcement dirigés par la collectivité, on prodigue les enseignements traditionnels des Premières nations, des Inuits et des Métis et on offre diverses méthodes de guérison. Le Groupe de travail recommande que le gouvernement du Canada fasse un pas de plus et qu'il finance l'enseignement des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis dans les établissements correctionnels fédéraux (Recommandation 13).

Formation des professeurs de langues

Pendant les consultations, certains participants ont demandé qu'il y ait plus de professeurs de langue et que ceux-ci soient mieux formés. Le Groupe de travail est d'accord avec cette proposition et recommande que le Canada et les provinces mettent sur pied, en s'inspirant

d'autres programmes fédéraux d'apprentissage de la langue à l'intention des jeunes, un programme permettant aux jeunes des Premières nations et des collectivités inuites et métisses qui désirent devenir professeurs d'apprendre leur propre langue et d'obtenir des bourses d'études pour des programmes d'été ou de participer à des programmes d'emploi pertinents (Recommandation 14).

La Commission royale sur les peuples autochtones et les ministres de l'Éducation du Canada ont déjà demandé que l'on forme et que l'on embauche un plus grand nombre de professeurs membres des Premières nations et des collectivités inuites et métisses. Les écoles des Premières nations offrent des salaires et des avantages sociaux inférieurs, et l'on n'a toujours pas examiné le rôle que pourraient jouer les établissements d'enseignement postsecondaire des Premières nations, des Inuits et des Métis au chapitre de la formation. Le Groupe de travail recommande que les organismes des Premières nations, des Inuits et des Métis et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) fassent le point sur la question de la formation des professeurs et des professeurs de langue et sur le rôle que les établissements d'enseignement postsecondaire des Premières nations, des Inuits et des Métis pourraient jouer (Recommandation 15). Il demande aussi que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien finance ces établissements de façon à ce qu'ils puissent jouer un rôle plus important (Recommandation 16).

Partie VIII — Une organisation linguistique nationale

Conformément à son mandat et à la lumière des opinions exprimées par les participants aux groupes de discussion et par les organismes nationaux des Premières nations, des Inuits et des Métis, le Groupe de travail recommande la création du Conseil des langues et des cultures (CLC) qui poursuivra le travail qu'il n'a pas été en mesure de mener à terme et qui orientera l'élaboration d'une stratégie linguistique nationale à long terme (Recommandation 17).

Conseil des langues et des cultures

le Groupe de travail a jugé qu'il y avait avantage à tirer profit de la mémoire et de la sagesse collectives de son équipe; c'est pourquoi il a recommandé que ses membres soient nommés membres d'un conseil provisoire, pour un mandat d'un an, afin de parachever le travail qu'il n'a pu réaliser à l'intérieur du délai relativement court de son mandat (Recommandation 18).

Vision, énoncé de mission et principes

Le Groupe de travail a proposé pour le CLC une vision selon laquelle les activités de revitalisation des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis, « seront axées sur les enfants, centrées sur les Aînés et dirigées par les collectivités ». Il a aussi formulé un énoncé de mission à l'effet de « soutenir et défendre les mesures de préservation, de maintien et de revitalisation de nos langues et de nos cultures ». Selon le Groupe de travail, le CLC reposerait sur les principes suivants :

- égalité d'accès pour tous les groupes linguistiques et communautaires;
- établissement des priorités par région après consultation des collectivités linguistiques;
- transparence, responsabilité financière et reddition de comptes au gouvernement du Canada et aux gouvernements des Premières nations, des Inuits et des Métis;
- reconnaissance appropriée et rémunération juste des Aînés pour leur expertise et la transmission de leurs connaissances traditionnelles.

Mandat

Le CLC aurait pour mandat de superviser la stratégie linguistique nationale, y compris :

- établir une structure opérationnelle visant l'affectation de fonds aux organismes nationaux des Premières nations, des Inuits et des Métis, le soutien à l'élaboration des politiques et la création de centres de communication et de centres d'échange régionaux;
- poursuivre les travaux du Groupe de travail, notamment en consultant le gouvernement fédéral dans le but de coordonner le plus efficacement possible les politiques et les programmes de soutien aux langues et aux cultures, y compris l'autonomie gouvernementale et la revendication territoriale globale et les ententes linguistiques territoriales;
- consulter les gouvernements provinciaux afin d'encourager la collaboration et de faire avancer une stratégie linguistique intégrée;
- présenter des recommandations à la ministre du Patrimoine canadien et aux autres intervenants en ce qui concerne les programmes, la planification et l'administration, y compris le financement et les critères d'évaluation;
- faire des pressions en vue de la nomination d'un commissaire national aux langues pour contrôler la mise en œuvre de la stratégie linguistique nationale.

Structure

Le CLC devrait être un organisme indépendant et apolitique. Son conseil d'administration devrait être composé de 15 membres représentatifs (six membres des peuples des Premières nations, deux Inuits, deux Métis, un représentant d'un groupe linguistique en voie de

disparition, deux Aînés, un jeune, un agent du gouvernement du Canada) dont le mandat de trois ans serait renouvelable par tranches, et d'un président sans droit de vote doté d'un mandat de quatre ans. Les membres devraient avoir de l'expérience dans le domaine de l'aménagement des programmes linguistiques, de l'enseignement des langues, de la gestion d'organismes sans but lucratif, de la gestion financière et de l'administration de programme. Ils devraient aussi bien connaître les structures communautaires et gouvernementales et parler couramment une des langues utilisées par les Premières nations, les Inuits ou les Métis.

Rôles et responsabilités

Les responsabilités et les rôles du CLC seraient les suivants :

- superviser l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie linguistique nationale;
- cerner les nouvelles priorités, y réagir et mettre en œuvre un plan fondé sur les priorités communautaires;
- élaborer et mettre en œuvre un processus visant une bonne répartition des fonds;
- cerner ou établir des liens à l'échelle nationale, provinciale ou territoriale, municipale et locale et cerner des processus gouvernementaux permettant de soutenir la mise en œuvre de la stratégie linguistique nationale;
- faire la promotion des langues en les présentant comme une partie intégrante de l'identité des Canadiens, des Premières nations, des Inuits et des Métis;
- élaborer des cadres de reddition de comptes;
- renseigner le public et les intervenants au sujet de la stratégie;
- concevoir des méthodes d'évaluation efficaces sur plusieurs années et s'entendre avec les régions pour le partage des responsabilités relatives à l'exécution de ces évaluations;
- recueillir les rapports présentés par les organismes participants et présenter un rapport annuel sur les dépenses, les programmes, les services et les résultats;
- élaborer et mettre en œuvre une politique sur les conflits d'intérêts et un code d'éthique.

Reddition de comptes

Puisqu'il n'existe pas de définition claire de la compétence linguistique, il est difficile de mesurer les résultats des mesures prises, et cela peut nuire à l'évaluation. Le CLC devrait établir, de concert avec les collectivités et les régions, un ensemble clair d'objectifs et de résultats ainsi que les mécanismes de contrôle et les mesures d'évaluation. Ce cadre d'évaluation devra respecter les normes de l'entente de financement de l'Initiative des langues autochtones (ILA).

Finances

Services de traduction pour les membres des Premières nations, les Inuits et les Métis qui parlent français

Les évaluations de l'ILA montrent que les services offerts aux francophones sont inadéquats; le Groupe de travail recommande donc d'augmenter le financement fédéral du CLC de façon à pouvoir offrir la gamme complète des services aux membres des Premières nations, aux Inuits et aux Métis qui parlent français (Recommandation 19).

Situation actuelle : Initiative des langues autochtones

L'ILA, créée en 1998 et dotée d'un budget de cinq millions de dollars par an sur quatre ans, avait pour objectif de contrer le déclin des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis. Le Groupe de travail a pris connaissance d'une évaluation récente selon laquelle il était urgent de réexaminer le mode de gestion des fonds de cette initiative de façon à garantir que les fonds soient libérés au moment qui convienne le mieux et que la répartition des nouveaux fonds tienne compte des écarts entre les régions.

Période d'intérim : les cinq prochaines années

À partir des résultats des consultations et de leurs propres observations, les membres du Groupe de travail ont conclu qu'il fallait de toute urgence verser la somme de 160 millions de dollars promise en 2002 pour les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis; le Groupe de travail recommande en outre que cette somme soit versée sur cinq ans plutôt que sur dix ans (Recommandation 20).

Fonds de dotation

Le Groupe de travail a pesé les avantages et les inconvénients d'un fonds de dotation dont la structure serait celle d'un organisme de bienfaisance ou d'une fondation. Les participants aux consultations n'ont pas été en faveur de la création d'un fonds de dotation, et la plupart préféreraient que les fonds destinés à la revitalisation de la langue soient immédiatement accessibles. Le Groupe de travail voudrait que le CLC continue d'étudier la question et de consulter à ce sujet; il croit qu'il y aurait avantage, à long terme, à se doter d'un fonds de ce type, surtout parce que celui-ci permettrait de générer des fonds de sources autres que gouvernementales, et il recommande que le Canada fournisse les fonds nécessaires pour doter ce fonds à perpétuité (Recommandation 21).

Exécution à court terme des programmes

Le Groupe de travail comprend que les collectivités et les organismes des Premières nations, des Inuits et des Métis désirent maintenir en place les structures régionales d'exécution des programmes et les processus locaux de prise de décisions qui existent déjà. Il recommande que le versement de la plus grande partie des fonds déjà engagés par le Canada soit décentralisé de façon à ce que ces structures et ces processus restent en place, et que la répartition actuelle des fonds de l'ILA destinés aux langues reste la même (Premières nations, 75 %; Inuits, 15 %; Métis, 10 %) jusqu'à ce qu'une stratégie linguistique nationale à long terme soit élaborée et mise en place, d'ici cinq ans (Recommandation 22).

Le Groupe de travail a retenu, de tous les aspects positifs de l'ILA, un ensemble de principes qui pourront orienter la répartition des fonds entre les régions, et il recommande que cette répartition tienne compte, dans le cas des Premières nations, des différences au chapitre de la situation de la langue et de la population et s'appuie sur des formules de financement élaborées de manière à tenir compte des régions dotées d'une grande population et de nombreuses communautés linguistiques (Recommandation 23).

Fonds pour les projets nationaux

Le Groupe de travail croit que le CLC sera en meilleure position que les organismes régionaux ou locaux pour réaliser certains types de projets. Dans certains cas, la portée de ces projets dépasse une région ou un groupe linguistique, par exemple lorsqu'il s'agit d'examiner des modèles de centres d'échange nationaux, de mener des recherches ou des analyses sur les lois fédérales en matière de reconnaissance de la langue ou encore de coordonner l'enquête de référence nationale. Le Groupe de travail recommande que 10 % des crédits annuels provenant de l'engagement de 160 millions de dollars du Canada soient affectés au CLC et servent à ces fins (Recommandation 24).

Fonds pour les projets innovateurs

Pendant les consultations, de nombreux participants ont dit qu'il fallait utiliser les nouvelles technologies et adopter des approches innovatrices pour assurer l'enseignement de la langue et sa revitalisation. Le Groupe de travail est d'accord avec cette proposition et recommande la création d'un fonds visant à promouvoir l'élaboration, la mise à l'essai, l'évaluation et l'intégration de nouvelles méthodes pédagogiques en indiquant que ce fonds fédéral serait distinct des engagements actuels, de façon à ne pas grever le financement dont ont besoin de toute urgence les collectivités afin de contrer le déclin de la langue actuellement observé (Recommandation 25).

Conclusion

Le Groupe de travail voit le présent rapport comme la première étape d'un projet qui s'étendra sur un siècle afin de revitaliser les langues et les cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis. Il croit qu'avec l'aide du Canada et la volonté commune des collectivités, des familles et de tous les membres des Premières nations, des Inuits et des Métis, ce projet sera mené à terme. Le Canada doit reconnaître son riche patrimoine linguistique et admettre que ce sont les histoires orales, les chants et les danses qui témoignent des liens qui unissent les Premières nations, les Inuits et les Métis au territoire. Ils donnent sa texture et ses couleurs au tissu du Canada et font que celui-ci n'est semblable à nul autre pays ailleurs au monde. En faisant revivre les langues et les cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis, on s'assure que ces peuples resteront forts tant et aussi longtemps que le soleil brillera, que l'herbe poussera et que les rivières couleront.

Recommandations du Groupe de travail

1. Lien entre les langues et la terre

Le Groupe de travail recommande que les gouvernements des Premières nations, des Inuits et des Métis et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux concluent des ententes ou des accords de gouvernement à gouvernement en ce qui concerne les ressources naturelles, l'environnement durable et les connaissances traditionnelles. Ces ententes ou accords devront reconnaître qu'il est important pour les Premières nations, les Inuits et les Métis d'entretenir une relation étroite avec la terre et leurs territoires traditionnels, surtout les régions sauvages, les sites patrimoniaux ou sacrés et les sites destinés aux pratiques spirituelles, et ils devraient comprendre des dispositions sur la participation réelle de ces peuples aux mesures de gouvernance, de gestion, de cogestion ou de compétences mixtes.

2. Protection des connaissances traditionnelles

Le Groupe de travail recommande que le Canada adopte une approche plus holistique pour assurer la protection et l'utilisation des connaissances traditionnelles ainsi que des avantages qui en découlent, conformément à la *Convention sur la diversité biologique* des Nations Unies et collabore davantage avec les Premières nations, les Inuits et les Métis, et particulièrement les Aînés, dans le processus de planification commune énoncé dans la *Convention*.

3. Reconnaissance, protection et promotion inscrites dans les lois

Le Groupe de travail recommande que le Canada adopte une loi visant à reconnaître, à protéger et à promouvoir les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis en leur qualité de premières langues du Canada. Cette loi, qui sera élaborée avec la collaboration des Premières nations, des Inuits et des Métis, doit reconnaître le statut de nos langues au sein de la Constitution, affirmer qu'elles constituent un des fondements nationaux des peuples des Premières nations, des Inuits et des Métis, être assortie de ressources financières visant leur préservation, leur revitalisation, leur promotion et leur protection et, enfin, créer un poste de commissaire aux langues des Premières nations, des Inuits et des Métis.

4. Ressources équitables pour le soutien linguistique

Le Groupe de travail recommande que le Canada accorde aux langues des Premières nations, des Inuits et des Métis un soutien financier au moins égal à celui versé pour le français et l'anglais.

5. Soutien des langues par tous les ministères fédéraux

Le Groupe de travail recommande que le soutien financier des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis ne provienne pas seulement du ministère du Patrimoine canadien et de celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, et que tous les ministères, et en particulier ceux de la Justice, de la Santé et des Ressources humaines et du Développement des compétences, adoptent des politiques et versent un financement suffisant pour permettre la prestation de services et de programmes visant à promouvoir les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis de la même manière que pour le français et l'anglais.

6. Dédommagement et réconciliation

Le Groupe de travail recommande que le Canada mette en œuvre, le plus tôt possible, la recommandation de l'Assemblée des Premières nations à l'effet qu'un montant forfaitaire soit versé à titre d'indemnisation à toute personne qui a fréquenté un pensionnat indien. En outre, le Canada et les Églises devraient constituer un fonds de dédommagement à partir duquel on versera un montant forfaitaire à toute personne qui a fréquenté un pensionnat indien, à titre de réparation des souffrances émotionnelles et psychologiques provoquées par la coupure d'avec la famille et la collectivité, et la langue et la culture.

7. Une stratégie linguistique nationale

Le Groupe de travail recommande qu'une stratégie linguistique nationale soit élaborée et planifiée à l'échelle de la collectivité par les groupes linguistiques des Premières nations, des Inuits et des Métis et par leurs organismes régionaux et nationaux représentatifs, et que l'organisation linguistique nationale proposée en assure la coordination et le soutien technique.

8. Enquête de référence sur la situation linguistique

Le groupe de travail recommande que, comme première étape d'une stratégie nationale à long terme, l'organisation linguistique nationale coordonne une enquête de référence sur la situation linguistique. Cette enquête sera réalisée par les Premières nations, les Inuits et les Métis dans le cadre des mesures d'aménagement linguistique et d'évaluation des besoins des collectivités. Il recommande aussi que le financement de cette enquête soit distinct des engagements actuels.

9. Financement des langues en voie de disparition

Le Groupe de travail recommande que le Canada, outre les engagements actuels, affecte aux collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis dont la langue est en voie de disparition les fonds nécessaires pour qu'elles puissent mettre en œuvre les mesures supplémentaires afin de préserver leurs langues.

10. Financement des programmes d'immersion

Le Groupe de travail recommande que le Canada verse, pour les programmes d'immersion dans les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis, un financement supplémentaire équivalent à celui versé pour le français et l'anglais, par le truchement du volet Éducation dans la langue de la minorité du programme Développement des communautés de langues officielles.

11. Financement des programmes d'immersion à l'intention des jeunes

Le Groupe de travail recommande que le Canada accorde à des jeunes des Premières nations, des Inuits et des Métis des bourses qui leur permettront de participer à des cours d'immersion de cinq semaines dans leur langue et leur culture de la même façon qu'il accorde des bourses aux jeunes francophones et anglophones dans le cadre du volet Apprentissage de la langue seconde du programme Mise en valeur des langues officielles.

12. Financement équitable des écoles des Premières nations

Le Groupe de travail recommande que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien finance les écoles des Premières nations conformément aux normes et au niveau de financement établis par les ministères de l'Éducation dans les ententes-cadres sur les frais de scolarité.

13. Enseignement de la langue dans les établissements correctionnels

Le Groupe de travail recommande que le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et le commissaire du Service correctionnel du Canada s'appuient sur les pouvoirs qui leur sont conférés par la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* afin d'assurer le financement fédéral des programmes de langue et d'améliorer les programmes culturels offerts aux membres des Premières nations, aux Inuits et aux Métis détenus dans les établissements correctionnels fédéraux.

14. Possibilités de formation pour les étudiants de niveau postsecondaire

Le Groupe de travail recommande que le Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) conçoivent, dans le cadre de leur plan d'action pour l'éducation des Autochtones, un programme visant à encourager les étudiants de niveau universitaire issus d'une Première nation ou d'une collectivité inuite ou métisse qui envisagent une carrière dans l'enseignement, particulièrement dans l'enseignement des langues, à maîtriser leurs langues en participant à un programme d'apprentissage ou à un autre type d'enseignement de la culture dans leur collectivité. Il recommande en particulier que les bourses d'été ou les programmes d'emploi soient offerts conformément aux mécanismes d'administration des programmes de formation linguistique offerts aux jeunes francophones et anglophones.

15. Formation des professeurs de langues

Le Groupe de travail recommande que les organismes des Premières nations, des Inuits et des Métis et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) fassent le point sur les projets en matière de formation des professeurs et des professeurs de langues membres d'une Première nation ou d'une collectivité inuite ou métisse en ce qui concerne le recrutement et le maintien en poste. Il recommande en outre que, dans le cadre de cet examen, on évalue le rôle que peuvent jouer les établissements d'enseignement postsecondaire des Premières nations, des Inuits et des Métis par

rapport à la formation des professeurs des programmes d'immersion linguistique.

16. Établissements d'enseignement postsecondaire des Premières nations, des Inuits et des Métis

Le Groupe de travail recommande que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien fournisse des ressources supplémentaires aux établissements des Premières nations, des Inuits et des Métis, de niveau postsecondaire ou autres, de façon à ce qu'ils puissent créer des programmes de formation de professeurs de langues et, plus spécifiquement, de professeurs d'immersion linguistique.

17. Une organisation linguistique nationale

Le Groupe de travail recommande la création d'un organisme permanent formé de représentants des Premières nations, des Inuits et des Métis, le Conseil des langues et des cultures (CLC).

18. Création du CLC

Le Groupe de travail recommande que ses membres actuels soient nommés membres d'un conseil provisoire et qu'ils aient la responsabilité de mettre sur pied le CLC. Les membres du conseil provisoire seront nommés pour une année et seront chargés des tâches suivantes :

- parachever la structure de gouvernance du CLC;
- élaborer un plan stratégique sur trois ans;
- mettre en place la structure opérationnelle en préparant les budgets d'exploitation, en cernant les besoins en dotation et en embauchant du personnel;
- négocier le transfert des fonds réservés aux langues autochtones versés par Patrimoine canadien;
- élaborer le mandat et superviser une étude de planification visant un centre d'échange sur les langues;
- planifier et exécuter les recherches nécessaires pour la réalisation d'une enquête de référence et pour l'aménagement linguistique à l'échelle communautaire;
- chercher des candidats pour les postes à combler au CLC;
- dresser une liste des candidats retenus et fournir cette liste aux organismes nationaux des Premières nations, des Inuits et des Métis qui se chargeront de la sélection finale.

19. Services offerts aux francophones

Le Groupe de travail recommande que les Programmes d'appui aux langues officielles versent un financement de façon à permettre au CLC d'offrir la gamme complète de services aux membres des Premières nations, aux Inuits et aux Métis qui parlent français.

20. Utilisation du financement à court terme

Le Groupe de travail recommande que l'appui financier de 160 millions de dollars qui a été promis soit versé de toute urgence aux collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis afin qu'elles mettent en œuvre des mesures de préservation et de revitalisation des langues qui s'étendront sur cinq ans, plutôt que sur dix ans comme il avait été proposé, compte tenu de la situation critique des langues et des besoins cernés par les collectivités.

21. Création d'un fonds de dotation pour la langue

Le Groupe de travail recommande que le Canada affecte des fonds à la création d'un fonds de dotation qui servira à financer à perpétuité les programmes linguistiques offerts dans les collectivités.

22. Administration du financement à court terme

Le Groupe de travail recommande de décentraliser l'administration de la plus grande partie des fonds versés par le Canada de façon à ce que les structures de prise de décisions relatives aux langues des Premières nations, des Inuits et des Métis puissent rester en place et continuer de fonctionner. Il recommande aussi de respecter le mode actuel de répartition des fonds à l'échelle nationale adopté pour l'Initiative des langues autochtones (langues des Premières nations, 75 %; langues des Inuits, 15 %; langues des Métis, 10 %) jusqu'à ce qu'une stratégie linguistique nationale à long terme ait été élaborée et mise en œuvre, d'ici cinq ans.

23. Financement provisoire pour les programmes linguistiques des Premières nations

Le Groupe de travail recommande que la répartition du financement visant les langues des Premières nations tienne compte des différences sur le plan de la population et de la situation linguistique entre les régions. Il recommande en outre que l'on mette au point des formules de financement selon lesquelles le financement de base restera au même niveau et des ajustements seront apportés pour le financement des régions qui comptent une grande population et de nombreuses collectivités linguistiques.

24. Fonds pour les projets nationaux

Le Groupe de travail recommande que l'on réserve une tranche de dix pour cent (10 %) des crédits annuels qui proviennent des engagements de 160 millions de dollars, afin de créer un fonds pour des projets nationaux qui sera administré par le CLC, en collaboration avec les organismes politiques nationaux des Premières nations, des Inuits et des Métis.

25. Fonds pour les projets innovateurs

Le Groupe de travail recommande que le Canada verse au CLC un financement qui servira à la création d'un fonds visant à soutenir les projets innovateurs, les recherches et l'adaptation des nouvelles technologies à l'enseignement des langues et aux mesures de revitalisation de celles-ci. Il recommande aussi que le financement du fonds pour les projets innovateurs soit distinct de la somme de 160 millions de dollars déjà réservée et qu'il reflète plutôt la participation et le soutien de tous les ministères du gouvernement fédéral.